

1<sup>er</sup> mai 2012

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 1<sup>er</sup> mai 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,  
M. Louis Coutu, conseiller,  
Mme Isabelle Lapointe, conseillère  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Fernand Raymond, conseiller  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller,

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès verbal de la séance du 3 avril et sur ajournement du 17 avril 2012;
- 3.1 Suivi au procès verbal, Code d'éthique;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
- 4.1 *Retenue pour la facture de Bromont Terrasse inc.*
5. Correspondance; Mandat à notre vérificateur pour l'année 2012;
6. Avis de motion pour amender le règlement 2007-301;
7. Résolution pour la reddition des comptes pour le MTQ par nos vérificateurs;
8. Résolution pour demander le déplacement de deux poteaux d'Hydro Québec;
9. Résolution pour la demande de subvention pour les loisirs Notre-Dame-des-Érables;
10. Voirie;
  - 10.1 Abat poussière;
  - 10.2 Appel d'offre pour la vidange des fosses septiques;
  - 10.3 rechargement;
  - 10.4 6e rang;
  - 10.5 Nivelage;
11. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Levée de la session.

2012-05-56

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseillère Isabelle Lapointe et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident demande l'horaire de Mme Perreault.

M. Bourassa appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2012-05-57

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 3 et du 17 AVRIL 2012

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, le procès verbal de la séance du conseil du 3 et du 17 avril 2012;

**Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu**

Que le procès-verbal de la séance sur ajournement du 3 et du 17 avril 2012 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

### 3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. J. André Bourassa, maire, fait le suivi du procès-verbal.

Code d'éthique : Le dernier conseiller a remis son certificat.

GENIVAR : une rencontre est prévue le 10 mai 2012 à 13 h 30.

2012-05-58

## 4. APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

**Proposé par : M. Jean-Pierre Brien**

**Appuyé par : M. Louis Coutu**

**Et résolu** que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	83.82
Gestion financière et administrative	1393.76
Autres	857.28
Évaluation	
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité incendie	6572.46
Sécurité publique	575.17
Sûreté du Québec	
02-03 TRANSPORT	
Voirie	5385.43
Enlèvement de la neige	10488.87
Signalisation	
Éclairage des rues	321.30
Transport adapté	
02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	355.94
Déchets domestiques	2951.40
MRC fermeture LET-LES	
Matières secondaires	
Vidange de fosses	
Projets redevances	
02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	

Quote-part CLD	
Aménagement et urbanisme	790.83
<b>02-07 LOISIRS ET CULTURES</b>	
Activités récréatives	3500.00
Activités culturelles	
<b>03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION</b>	
Frais d'administration	
Autres dépenses –projet Lagrandeur	16468.76
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>49 745.02</b>
<b>54-55 DÉPENSES</b>	
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1759.49
Remboursement client au crédit	718.84
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>52 223.35</b>

Rapport durant le mois :	1441.99\$
Salaires déboursés en mai 2012	
Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil	2198.37\$
Allocation dépenses du conseil	\$
Salaires durant le mois de mai 2012	4 786.40\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>60 650.11\$</u></b>

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-59

#### **4.1 RETENUE POUR LA FACTURE DE BROMONT TERRASSE INC**

Considérant que nous ne sommes pas satisfaits du travail exécuté par Bromont Terrasse inc.

Considérant que l'équipement ne donnait pas un rendement optimal;

Considérant que nous avons dû intervenir à plusieurs occasions pour signifier des problèmes mécaniques à l'opérateur;

**PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN  
 APPUYÉ PAR RÉAL VEL  
 ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique une retenue de six cent quatre-vingt-dix-neuf et vingt-cinq (699.25\$) plus les taxes applicables;

Que nous demanderons à l'entrepreneur de reprendre les secteurs problématiques et ce à ses frais;

Que dans l'éventualité qu'il ne veut pas revenir nous appliquerons une diminution de deux heures pour ramener au même temps utilisé en 2011 soit 25h et 3 frais de déplacement;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

#### **5. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2012-05-60

**5.1 DONS FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY**

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Fernand Raymond  
Et résolu

Que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donnent la somme de cent dollars (100\$) à la Fondation du Centre hospitalier de Granby;

Que ce montant sera notre contribution pour l'année 2012;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-61

**5.2 FORMATION TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES.**

Proposé par Fernand Raymond  
Appuyé par : Réal Vel  
Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Jacques Jasmin à assister à la formation « Traitement des eaux usées des résidences isolées. Comment élaborer votre plan d'action » au coût de quatre-vingt dollars (80\$) qui se tiendra le 9 mai à Saint-Hyacinthe;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**5.3 INVITATION DE THERRIEN COUTURE AVOCATS POUR UN 5À7**

M. le maire dépose l'invitation à assister à un 5 à 7 offert par notre nouvelle firme d'avocat Therrien Couture Avocats (avant Martel, Brassard, Doyon senc) qui se tiendra le 17 mai 2012 au Vignoble La Halte des Pèlerins. Les personnes intéressées doivent communiquer leur réponse à Mme René.

**5.4 BRUNCH DE M. PIERRE PARADIS**

M. le maire mentionne une invitation au brunch de M. Paradis le 27 mai, il demande si des membres du conseil désirent y assister. M. Brien ainsi que M. Jasmin manifeste leur intention d'y participer. M. le maire les informe que cette dépense ne s'inscrit pas dans les dépenses admissibles au conseil. Mme René fera les confirmations pour les trois participants.

2012-05-62

**5.5 ACTIVITÉ DU FESTIVAL POUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par : Isabelle Lapointe  
Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle collaborera avec le Festival Jeunesse Créative en mettant à leur disposition les infrastructures nécessaires à la réalisation de l'activité proposée;

Que les publicités pourront être installées sur notre territoire ainsi que dans notre petit journal « Le Larochellois »;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-63

**5.6 MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2013.**

Considérant que nous devons mandater un vérificateur pour l'audit des nos livres;

Considérant que la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. représenté par M. Mario Gariépy, FCA, nous a fait une proposition pour les deux prochaines années;

Sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie à la Firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. le mandat d'audit pour les deux prochaines années;

Que l'estimé des honoraires pour les prochains exercices est : pour l'année 2012 6 900\$ et 2013 7 300\$ selon la lettre du 17 avril 2012;

M. le maire demande le vote : Un conseiller contre, il désire seulement pour un an, les autres sont tous en accord;

Résolution adoptée à la majorité des conseillers (ère) présents(e)

Une demande pour connaître le coût total de tous les mandats confier à Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. sera demandé.

2012-05-64

**5.7. APPUI À LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

CONSIDÉRANT que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT que ces États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

CONSIDÉRANT que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

CONSIDÉRANT que les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

CONSIDÉRANT que les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien et appuyé par le conseiller Louis Coutu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-65

**6. AVIS DE MOTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT 2007-301**

M. Louis Coutu, conseiller de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle, annonce qu'à une prochaine séance du conseil, il y sera présenté un règlement pour amender le règlement 2007-310 en vu de son adoption.

2012-05-66

**7. RÉOLUTION POUR LA REDDITION DES COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 653\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs, sur une proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin ;

Et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-67

**8. DEMANDE POUR DÉPLACER 2 POTEAUX – HYDRO QUÉBEC**

**PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE BRIEN**

**APPUYÉ PAR : RÉAL VEL**

ET résolu

Que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demandent à Hydro-Québec le déplacement de deux poteaux le long de la rue Lagrandeur un dans la cour du 142 principale Est et l'autre face au 124 rue Lagrandeur;

Que ce déplacement permettra d'enlever les poteaux dans la voie publique;

Que Mme Majella René soit mandatée pour effectuer les démarches auprès d'Hydro Québec et à signer tous les documents jugés utiles

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-05-68

**9. RÉOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET DU CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-ÉRABLES**

Considérant que nous avons appuyé depuis le début (2008) le projet de réaménagement du parc Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Considérant que nous nous sommes engagés à verser un montant de trente mille dollars (30,000\$) pour la réalisation du dit projet ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le Centre des loisirs Notre-Dame-de-Érables dans son projet de réaménagement du Parc Sainte-Anne-de-la-Rochelle afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréative-phase II.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**10. VOIRIE**  
**10.1 ABAT POUSSIÈRE**

Nous avons reçu des soumissions pour le calcium en flocon à la tonne. Nous sommes en attente d'un fournisseur pour l'épandage. Dès que nous aurons toutes les données une décision finale sera prise.

2012-05-69

**10.2 APPEL D'OFFRE POUR LE CONTRAT DE POMPAGE ET LE TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

De mandater Mme René pour la préparation des appels d'offre concernant le contrat pour le pompage et le transport des boues de fosses septiques. Nous demanderons un contrat d'une durée de 2 ans.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**10.3 RECHARGEMENT**

Les travaux préparatoires sont en cours. Le secteur visé est le 9<sup>e</sup> rang Ouest de la limite de Béthanie et Sainte-Anne Nord. Nous ajouterons trois voyages dans le chemin Mitchell et M. Jean-Pierre Bien s'occupera des travaux.

**10.4 TRAVAUX 6<sup>E</sup> RANG**

Nous avons une résidente qui a besoin de faire installer un ponceau pour l'accès à sa propriété. Dans ce secteur nous avons prévu creuser les fossés pour un meilleur écoulement. Considérant cette demande, nous devancerons les travaux prévus dans ce secteur pour accommoder tout le monde.

**10.5 NIVELAGE**

M. Coutu, conseiller, a fait le tour des chemins pour en vérifier l'état suite à plusieurs commentaires sur la condition de roulement. Après vérification, nos chemins sont ni plus ni moins bien entretenus qu'ailleurs.

**11. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

M. Le maire nous informe sur divers dossiers. L'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

2012-05-70

**12. AFFAIRES NOUVELLES**  
**12.1 MANDAT À NOTRE PROCUREUR**

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées à l'inspecteur municipal concernant plusieurs causes d'insalubrité sur la propriété portant l'adresse civique 135, rue Rochelle;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, l'inspecteur municipal a procédé à une vérification;

ATTENDU QUE la vérification de l'inspecteur a révélé effectivement des débris provenant d'un bâtiment incendié de même que d'autres rebus transportés dans la fondation, le tout étant cause d'insalubrité;

ATTENDU les dispositions des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales de même que les dispositions du règlement de construction numéro 2006-285;

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN APPUYÉ PAR ISABELLE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle reconnait qu'il existe dans et autour du bâtiment incendié portant l'adresse civique 135, rue Rochelle, des causes d'insalubrité et que le conseil reconnait que les dispositions du règlement de construction numéro 2006-285 ne sont pas respectées;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate ses procureurs Therrien Couture avocats de mettre en demeure le propriétaire de cet immeuble afin d'enjoindre à celui-ci, dans un délai final de dix (10) jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité et d'entreprendre les travaux de réparations et démolition concernant le bâtiment et la propriété sise au 135, rue Rochelle à Sainte-Anne-de-la-Rochelle (lot 2 456 257) et à défaut de quoi, les procureurs sont mandatés pour entreprendre contre ce propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de faire disparaître les causes d'insalubrité se trouvant sur sa propriété et pour autoriser la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

### **13. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Avez-vous un dossier à la cour?

M. le maire explique qu'un document de comparaisons des municipalités est disponible sur le site du MAMROT.

M. Jasmin mentionne que nous devrions appliquer une partie du surplus pour rembourser plus rapidement nos prêts.

2012-05-71

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée; il est 21 h 35.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma 1  
Directrice générale et sec-très.

\_\_\_\_\_  
M. J. André Bourassa, maire  
«en signant le présent procès-verbal le  
maire est réputé avoir signé toutes les  
résolutions»